

PANORAMA FISCAL 2026

Actualités AFC

Frédéric Vallat
Directeur général de l'AFC

PANORAMA FISCAL 2026

2025

L'AFC en chiffres



480'000

appels

90.5%

de taux de
réponse



154'000

visiteurs aux
guichets

7

minutes
d'attente



665'000

courriers
reçus

4.7 Mio

pages
scannées



278'000

inscrits aux
e-démarches
fiscales

550'000

démarches
fiscales
en ligne

7

directions



590

employés



593'000

contribuables

366'000

personnes
physiques

44'000

personnes
morales

183'000

imposés
à la source



39 jours

en moyenne
pour établir
une taxation

15 Mia

d'impôts collectés



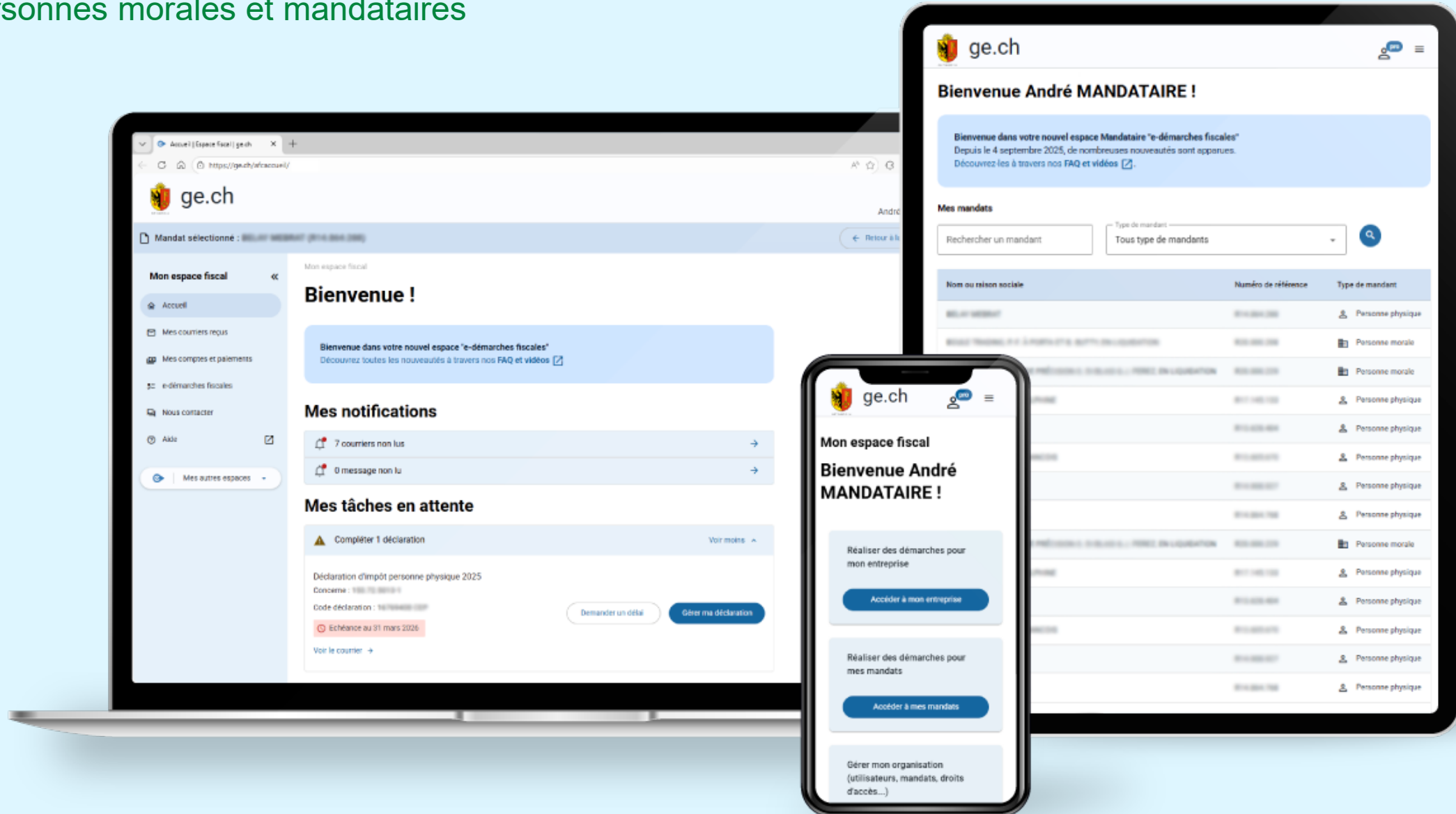
VISION AFC 2026

L'administration fiscale
se projette dans l'avenir



Nouveau portail e-démarches

Personnes morales et mandataires



Déclaration des charges de famille

GeTax et déclaration en ligne des e-démarches

The screenshot shows the 'Déclaration des charges de famille' (Family Charge Declaration) page on the GeTax website. The interface is in French and is for the 'REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE'. The user is logged in as 'J. DÉMO' with the ID 'CGE-TSTAEL2001'. The page is titled 'ENFANT(S) À CHARGE' (Child(ren) to be charged). The left sidebar contains a list of declaration steps, with 'Données personnelles' (Personal data) highlighted. The main content area contains a form for entering the child's details. The form includes fields for 'Nom' (Name), 'Prénom' (First name), 'Date de naissance' (Date of birth), 'Activité' (Activity), 'Revenu brut' (Gross income), 'Fortune nette' (Net fortune), 'Cet enfant vit avec vous' (Does this child live with you), 'Numéro de contribuable' (Taxpayer number), 'Les parents de l'enfant vivent ensemble' (Do the parents of the child live together), and 'Existe-t-il, pour cet enfant, une pension alimentaire liée à un jugement ou une convention ?' (Is there, for this child, a maintenance linked to a judgment or agreement?). The form also includes radio buttons for 'Oui' (Yes) and 'Non' (No) for the last three questions. The bottom of the page shows the 'Allocations familiales' (Family allowances) section.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Se déconnecter

J. DÉMO
CGE-TSTAEL2001

Aide Mon compte

GE.CH

Initialiser déclaration

Déclaration en cours

Données personnelles

Déclaration

Adresse au 31.12

Identification

Contribuable A

Fonctionnaire international - Contr.A

Identification

Contribuable B

Fonctionnaire international - Contr.B

Situation Contribuable

Lieu de provenance

Enfant(s) à charge

Autre(s) personne(s) à charge

Revenu

Etat des titres (comptes, titres, gains de loterie)

Immeubles

Intérêts et dettes

Autres revenus et fortune

Déductions

Renseignements

Ge.ch > Thèmes > Impôts > Enfant(s) à charge

ENFANT(S) À CHARGE

Enfant à charge

Enfant à charge

Nom

Prénom

Date de naissance (jj.mm.aaaa)

Activité

Revenu brut

Fortune nette

Cet enfant vit avec vous

Numéro de contribuable

Les parents de l'enfant vivent ensemble

Existe-t-il, pour cet enfant, une pension alimentaire liée à un jugement ou une convention ?

Oui

Non

Aucune pension

Pension versée

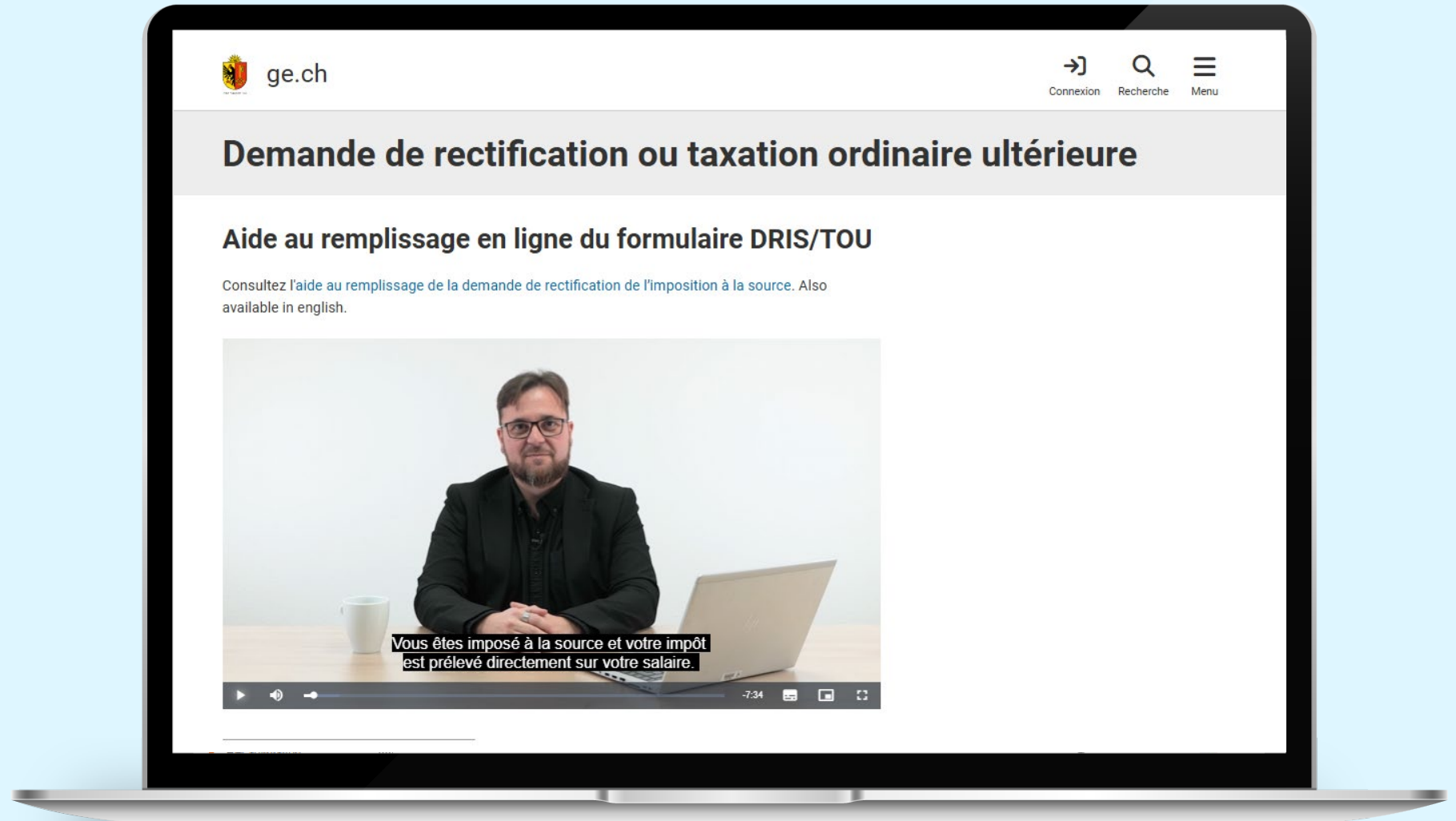
Pension reçue

Allocations familiales

VISION AFC 2026

Une administration plus accessible

Courriers FALC, tutoriels vidéo et guichet virtuel



***QUELS PROJETS
À VENIR ?***



À venir

Projets prioritaires



Simplification déclaration
des personnes physiques



Nouvelle déclaration
des personnes morales



e-démarches
pour mandataires



Introduction e-bilan,
le bilan électronique

À venir

Actualité



Imposition
individuelle



Suppression
valeur locative



Imposition
minimale

Pour votre confiance
et nos échanges,

MERCI !

Actualités fiscales

Mario Ciadamidaro
Directeur général adjoint de l'AFC

PANORAMA FISCAL 2026

- Loi fédérale relative au changement de système d'imposition de la propriété du logement
- Fiscalité des multinationales, Imposition minimale
- Autres actualités

AGENDA

Loi fédérale relative au changement de système d'imposition de la propriété du logement

Contenu de la réforme

- Suppression de l'imposition de la valeur locative
- Frais d'entretien non déductibles, tant à l'IFD qu'à l'ICC
- Investissements destinés à économiser l'énergie / Frais de démolition
 - › IFD : Non déductibles
 - › ICC : Libre choix des cantons
- Limitation importante de la déductibilité des intérêts passifs

Entrée en vigueur

Le Conseil fédéral devrait se prononcer durant le deuxième trimestre 2026

Loi fédérale relative au changement de système d'imposition de la propriété du logement

Questions à clarifier

Déduction des frais d'entretien

Exemple 1

L'immeuble est composé d'un bien occupé par le contribuable et d'un logement indépendant loué. Le contribuable engage des frais d'entretien.

Variante 1 Les frais concernent l'immeuble dans son ensemble (ex. toiture)

- › Déduction des frais d'entretien proportionnellement à la surface habitable louée ?

Variante 2 Les frais concernent le bien occupé

- › Déduction des frais d'entretien de manière objective ? Cas échéant, en l'espèce, pas de déduction.

Exemple 2

Le contribuable dispose d'une résidence (principale ou) secondaire qu'il met en location deux mois par année, et engage des frais d'entretien.

- › Déduction des frais d'entretien proportionnellement à la durée de location (2/12 des frais d'entretien) ?

Exemple 3

Traitement fiscal de l'utilisation des avoirs du fonds de rénovation de la PPE ?

Loi fédérale relative au changement de système d'imposition de la propriété du logement

Questions à clarifier

Déduction des intérêts passifs

Sont déduits du revenu les intérêts passifs privés, en fonction de la part que représentent les immeubles situés en Suisse (LIFD) respectivement dans le canton (LHID), à l'exception de ceux dont le contribuable se réserve l'usage, par rapport à l'ensemble de la fortune

Quote-part déductible des intérêts passifs =

Immeubles en Suisse/dans le canton*

Ensemble de la fortune

*Hors ceux dont le contribuable se réserve l'usage

Exemple 4

Le contribuable dispose d'une résidence (principale ou secondaire qu'il met en location deux mois par année

- › Prise en compte de la valeur de la résidence dans le numérateur, au prorata de la durée de location (2/12 de la valeur), pour permettre la déduction d'une quote-part des intérêts passifs ?

Exemple 5

Répartition objective des intérêts passifs dans les situations intercantionales, en lieu et place de la règle historique d'une répartition proportionnelle en fonction des actifs localisés ?

Loi fédérale relative au changement de système d'imposition de la propriété du logement

Questions à clarifier

Déduction des intérêts passifs pour première acquisition à usage personnel

Les contribuables qui acquièrent **pour la première fois** un immeuble en Suisse destiné à leur **usage personnel** peuvent déduire les intérêts passifs privés à concurrence de 10'000 francs pour les couples, et 5'000 pour les autres contribuables. Le montant maximal de la déduction diminue de 10% par an.

Exemple 6

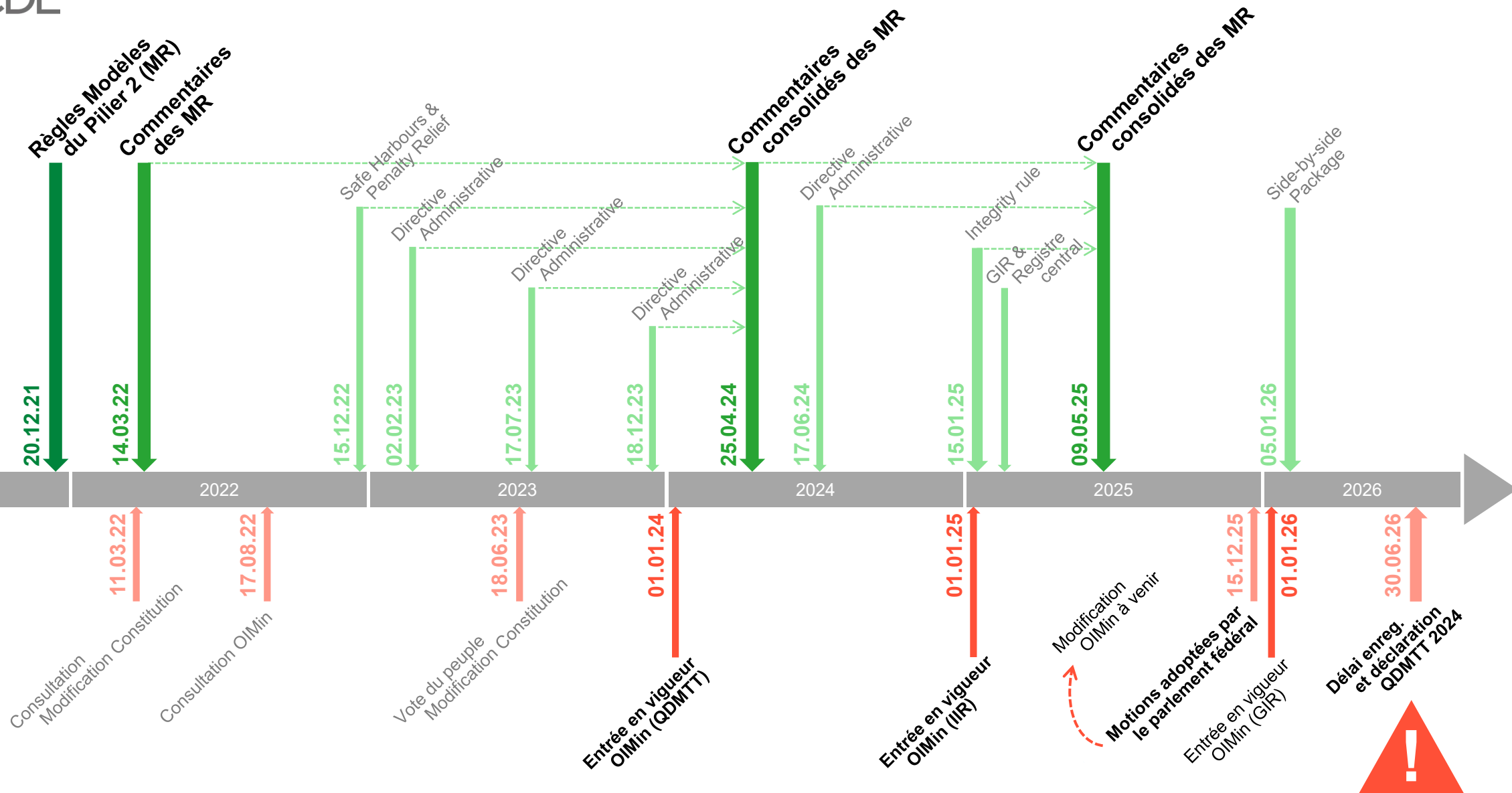
Cette déduction n'est autorisée que si les intérêts passifs n'ont pas déjà été pris en compte au titre de l'art. 33 al.1, let.a, 1^{ère} phrase LIFD.

› Pas de cumul, déduction du montant le plus élevé ?

Exemple 7

Suivi de la condition de la "première acquisition" ?

Fiscalité des Multinationales



► Informations détaillées: <https://www.ge.ch/imposition-minimale-impot-complementaire>



Autres actualités fiscales

Loi fédérale sur la prolongation du délai de compensation des pertes

- Prolongation de 7 à 10 ans
- Applicable aux activités lucratives indépendantes et aux personnes morales
- Nouveau régime applicable aux pertes subies dès la périodes fiscales 2020
- Le Conseil fédéral doit fixer la date d'entrée en vigueur (délai référendaire : 17 avril 2026)

Information 2/2025 du 9 juin 2025 de l'AFC-ge (A/R Information 1/2023)

- Prise en compte du gain immobilier net imposé suite à la vente d'une société immobilière
- Adaptation de la pratique suite à un ATF

Projet de bilan électronique et déclaration PM

Daniel Jaquet – Directeur
Direction des personnes morales,
des entreprises et des impôts spéciaux

PANORAMA FISCAL 2026

Orientations stratégiques de la CSI

S1



Approfondir l'harmonisation
et l'automatisation
dans le domaine PP

S2



Mettre en place et
développer des solutions
dans le domaine PM

S3



Faciliter l'interopérabilité
et la gestion coordonnée
du cycle de vie de l'information

S4



Faire progresser
la numérisation
dans le domaine fiscal

S5



Garantir une organisation
opérationnelle résiliente
et renforcer la coopération

Le problème actuel



Solutions cantonales
multiples



Ressaisie des comptes
par les entreprises



Processus encore
partiellement papier



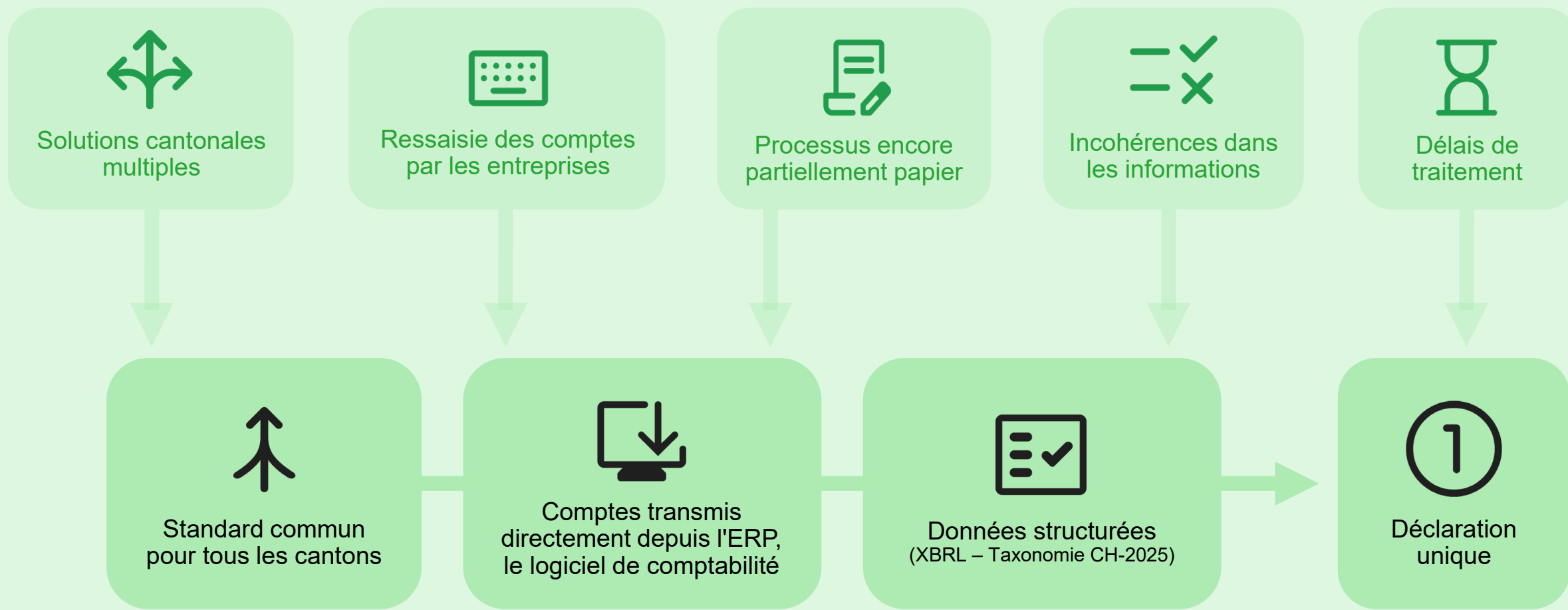
Incohérences dans
les informations



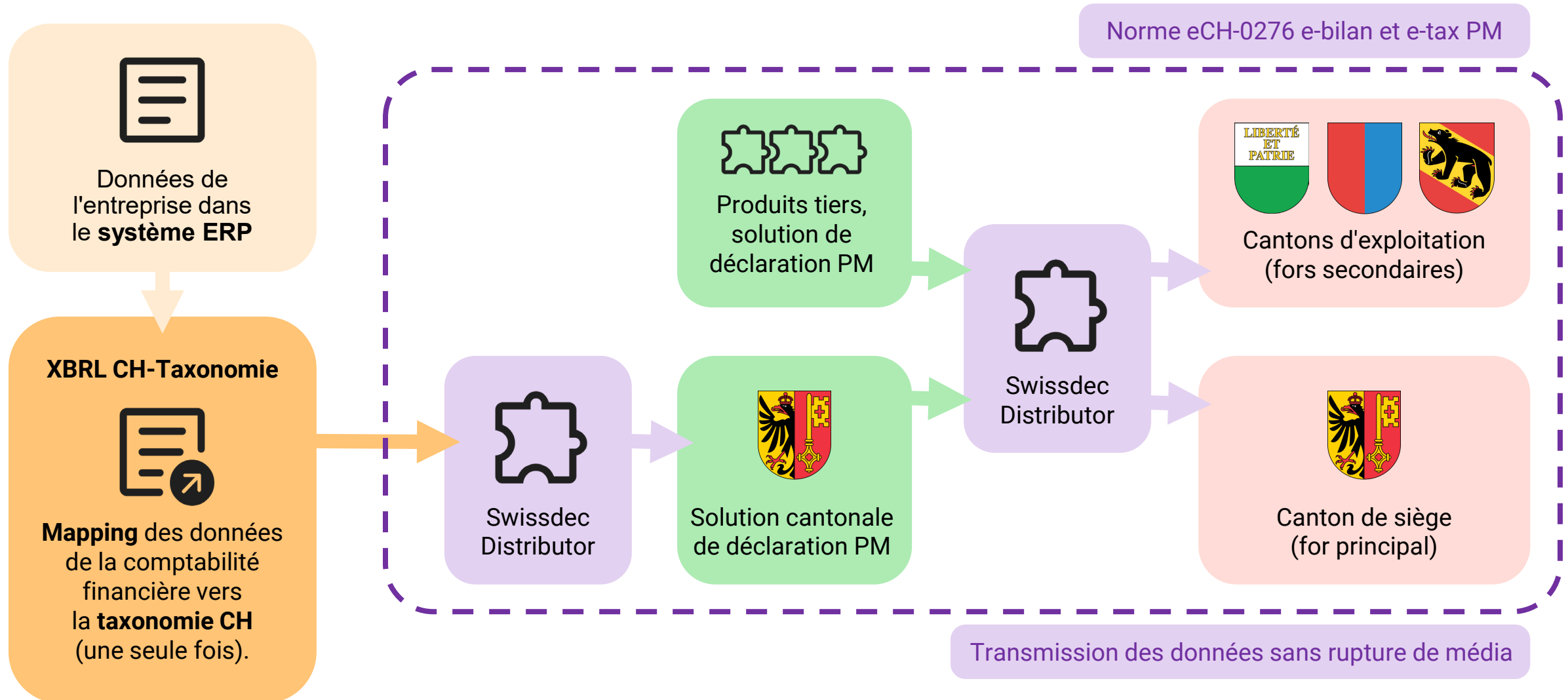
Délais de
traitement

La réponse

eBilan (eCH-0276)



Transmission des données par un distributeur



Ce qui change

Pour les entreprises et mandataires



Moins de ressaisie



Mapping unique

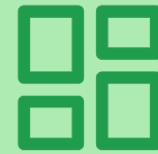


Moins de demandes
de clarification



Processus plus
rapide et fiable

Pour les autorités fiscales



Données structurées
et exploitables



Automatisation
améliorée



Analyses financières
améliorées



Réduction des
tâches répétitives

Nouvelle déclaration en ligne

Cédric Marti – Directeur
Direction de la taxation des personnes
physiques, des titres et de l'immobilier

PANORAMA FISCAL 2026

Rappel des épisodes précédents

**PANORAMA
FISCAL 2025**

Nouvelle déclaration en ligne

Panorama fiscal 2025

Rappel des épisodes précédents

Un projet de la VISION AFC 2026

Nos idées
en 2025

Une déclaration
en ligne simple,
ergonomique
et pré-remplie

VISION AFC 2026

L'administration fiscale
se projette dans l'avenir

Améliorer la déclaration pour les contribuables avec charge de famille

Future déclaration en ligne

- Ergonomie attractive
- Déterminer des parcours en fonction des besoins de l'utilisateur
- Usage multi-plateforme
 - › Ordinateur, tablette, smartphone
- Gestion performante des justificatifs
 - › Scannage, lecture et interprétation des données pour compléter la déclaration
- Reprise des données et pré-remplissage
- Déports de contrôles internes vers la déclaration

Let's get an idea of your financial picture

Select anything that applied in 2018.

 Had a job (W-2)	 Donations to charity	 Bank account interest (1099-INT)	 College expenses/tuition (1098-T)	 Paid student loan interest (1098-E)
 Job expenses for W-2 income	 Received dividends (1099-DIV)	 Retirement plan withdrawal (1099-R)	 Self-employed (1099-MISC, expenses)	 I sold or traded Cryptocurrency
 Vehicle registration fees	 Social Security benefits (SSA-1099)	 Sold stocks or investments (1099-B)	 Child-care expenses	 Traditional/Roth IRA contribution
 Medical expenses	 Health savings account	 Owned rental property	 Owned a business	 Unemployment benefits (1099-G)
 Gambling winnings	 Received alimony			

If you don't see what you're looking for, we'll cover more situations later.

Panorama fiscal 2025

Modernisation de la page d'accueil e-démarches fiscales

Mon espace fiscal

Accueil

Mes courriers reçus

Mes comptes et paiements

e-démarches fiscales

Nous contacter

Aide

Mes autres espaces

Mon espace e-démarches > Mon espace fiscal

Bienvenue CEDRIC !

Bienvenue dans votre espace fiscal des e-démarches

Découvrez toutes les nouveautés à travers nos FAQ et vidéos

Mes notifications

0 courrier non lu

0 message non lu

Mes tâches en attente

Vous n'avez aucune tâche en attente

Informations générales

Numéro R

Adresse de correspondance fiscale

Panorama fiscal 2025

Modernisation de la page d'accueil e-démarches fiscales

Mon espace fiscal

Accueil

Mes courriers reçus

Mes comptes et paiements

e-démarches fiscales

Nous contacter

Aide

Mes autres espaces

Mon espace e-démarches > Mon espace fiscal > e-démarches fiscales

e-démarches fiscales

Cette page regroupe les liens vers toutes les démarches en ligne de l'Administration fiscale de l'État de Genève.

Mes déclarations fiscales

Gérer mes déclarations

En savoir plus

Gérer mes demandes de délai pour rendre ma déclaration

En savoir plus

Mes paiements

Demander un délai de paiement *

En savoir plus

Démarrer la démarche

Demander une modification du montant de mes acomptes *

En savoir plus

Démarrer la démarche

Où en sommes-nous aujourd'hui?

PANORAMA FISCAL 2026

Nouvelle déclaration en ligne

Projet 2026



Février 2025, appel à volontaires

Plus de 700 personnes ont répondu **Présent** !

Définition de divers panels

Propriétaires, étudiants, jeunes actifs, personnes plus âgées, détenteurs de titres, mandataires, etc.

Mars 2025, ateliers par thème

- 100 invitations envoyées
- 10 soirées-ateliers par centre d'intérêt menées à l'AFC

Buts

1. Connaître leurs ressentis, leurs besoins, leurs craintes face à cette tâche
2. Comprendre comment ils se comportent lorsqu'ils remplissent la déclaration, leurs interactions avec l'AFC durant ce processus, etc.

Besoins de l'utilisateur



Pourquoi je vois
tous ces écrans
vides?

Dessiner un parcours utilisateur

- Après quelques questions simples sur sa situation, sécuriser l'utilisateur en lui proposant uniquement les écrans utiles
- Adopter un langage simple
- Accélérer le processus de déclaration

Besoins de l'utilisateur

Je dois rechercher
mon avis de taxation
de l'an dernier pour
savoir ce qui a été corrigé

J'avais mis quoi
dans ma déclara-
tion l'an passé?

En ligne, afficher les montants déclarés l'an dernier,
ceux qui ont été acceptés ou corrigés
et le texte des remarques figurant à l'avis de taxation.

Ret

Returning

Besoins de l'utilisateur

Est-ce que
j'ai oublié
quelque chose?

Je fais des fois
appel à mes voisins
ou connaissances

Parfois, j'appelle
l'AFC pour savoir
ce à quoi j'ai droit

Proposer de l'aide ciblée, du pré-remplissage intelligent

- **Effectuer des contrôles de cohérence**
 - › au sein de la déclaration, entre les éléments déclarés et/ou en comparaison avec N-1

Cet élément / déduction existait, est-ce un oubli ?
- **Reprendre les données de N-1**, même pour les nouveaux télé-déclarants
- **Un guide ciblé par rubrique**, en ligne

Notre volonté



Proposer une **ergonomie simple** et un **pré-remplissage** de plus en plus performant au fur et à mesure des versions implémentées

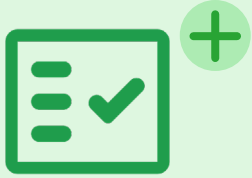
- Données déclarées en N-1
- Données taxées en N-1
- Données des autres services de l'État
 - › Subsidés, bourses, allocations, etc.
- Par scannage ou upload des pièces utiles
 - › Remplissage de la déclaration sur la base de ces pièces



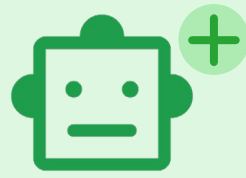
Janvier 2027

Livraison d'une version mature et apportant de la **plus-value ergonomique** et pratique par rapport à l'actuelle.

Effets attendus pour l'AFC



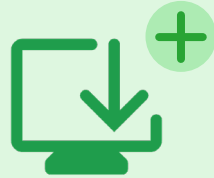
Qualité des données



Taxations automatisées



Demandes de renseignements (DDR)



Transmissions "0 papier"
(103'500 en 2025 = 30%)



Appels et visites
à la rue du Stand

**Faire face à l'augmentation
des assujettissements à taxer**

2020 à 2025 = +47'000 déclarations PP sans personnel supplémentaire



LES PREMIÈRES MAQUETTES

Ergonomie et écrans

Avant



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

GE.CH



G. CGE-TSTDEV-069

CGE-TSTDEV-069

Aide

Mon compte

Mandat sélectionné : UFAEL DIAZDUFF

Espace Contribuable

Accueil

Ge.ch > Thèmes > Impôts > Déclaration en ligne

DÉCLARATION EN LIGNE

La déclaration en ligne 2023 est disponible.

Pour toute question concernant la Déclaration en ligne (le pré-remplissage, la sauvegarde, les pièces justificatives, les statuts de déclaration, etc.), [consultez la FAQ de la déclaration en ligne.](#)

EFFECTUER UNE NOUVELLE DÉCLARATION :

Période

2024 - 297.64.1090-1

Nouvelle déclaration +

MES DÉCLARATIONS :

Statut

Tous types statuts

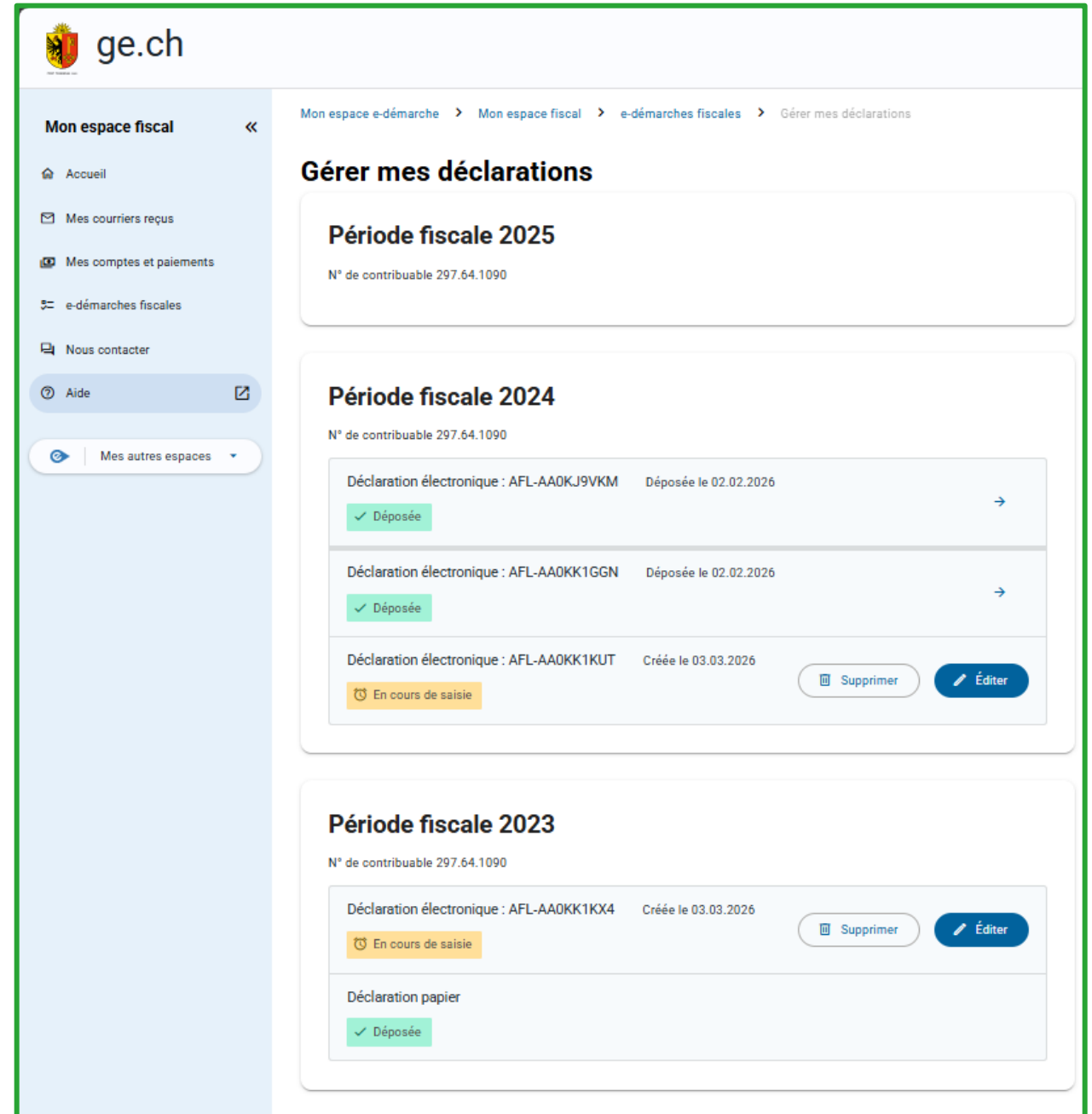
Rechercher

	Origine	Identifiant du dossier	Période fiscale	Statut	Créée le	Soumise le
		AFL-AA0KK1NMT	2021	en cours de saisie	12.03.2026	
		AFL-AA0KK1KX4	2023	en cours de saisie	03.03.2026	
		AFL-AA0KK1KW5	2022	en cours de saisie	03.03.2026	
		AFL-AA0KK1KUT	2024	en cours de saisie	03.03.2026	
		AFL-AA0KK1GMB	2024	en attente de la fiche de synthèse	03.02.2026	03.02.2026 14:49
		AFL-AA0KK1GGN	2024	déposée	02.02.2026	02.02.2026 09:44
		AFL-AA0KK1GE9	2024	en attente de la fiche de synthèse	02.02.2026	02.02.2026 09:42
		AFL-AA0KJ9VKM	2024	déposée	15.08.2025	02.02.2026 09:38

8 ligne(s) trouvée(s), affiche les lignes 1 à 8

Ergonomie et écrans

Après



Nouvelle déclaration en ligne

Ergonomie et écrans

Téléphone portable

14:08  

Déclaration d'impôts 2026 de Bertrand Defrance

N° de contribuable : 567.74.5221

 Déclarer les revenus 

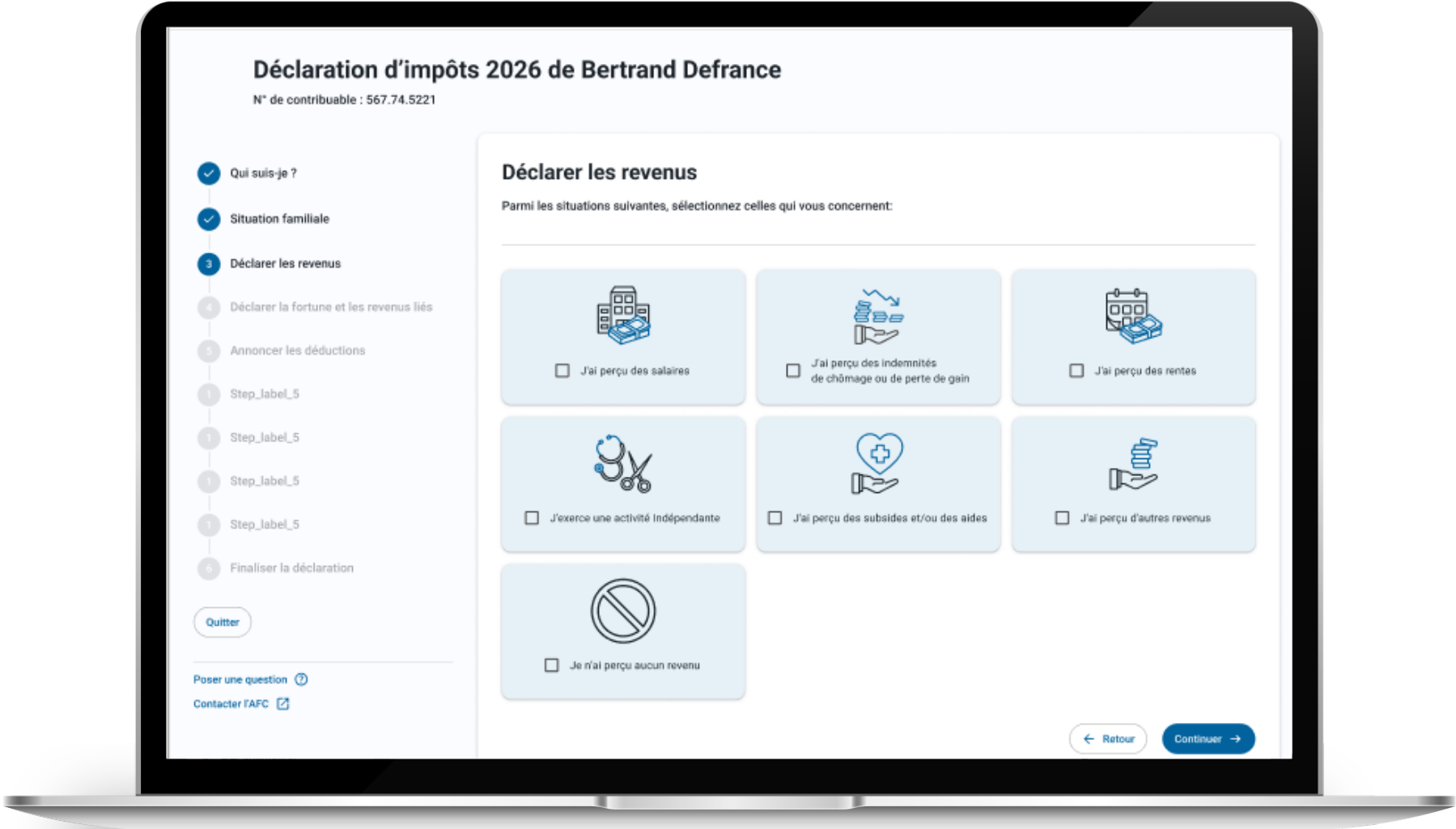
Déclarer les revenus

Parmi les situations suivantes, sélectionnez celles qui vous concernent:

 ☐ J'ai perçu des salaires	 ☐ J'ai perçu des indemnités de chômage ou de perte de gain
 ☐ J'ai perçu des rentes	 ☐ J'exerce une activité indépendante
 ☐ J'ai perçu des subsides et/ou des aides	 ☐ J'ai perçu d'autres revenus
 ☐ Je n'ai perçu aucun revenu	

Ergonomie et écrans

Ordinateur



Ergonomie et écrans

Ordinateur

Déclaration d'impôts 2026 de Bertrand Defrance

N° de contribuable : 567.74.5221

✓ Qui suis-je ?

✓ Situation familiale

✓ Déclarer les revenus

4 Déclarer la fortune et les revenus liés

5 Annoncer les déductions

6 Finaliser la déclaration

Quitter

Déclarer la fortune et les revenus liés

Parmi les situations suivantes, sélectionnez celles qui vous concernent :



☐ Je détiens des avoirs financiers



☐ Je suis propriétaire d'un ou plusieurs biens immobiliers



☐ Je suis bénéficiaire d'une succession ou d'une succession non partagée



☐ Je suis bénéficiaire d'une donation



☐ Je détiens d'autres biens (bijoux, or, etc.)



☐ Je n'ai pas de fortune (aucun des cas précédents)

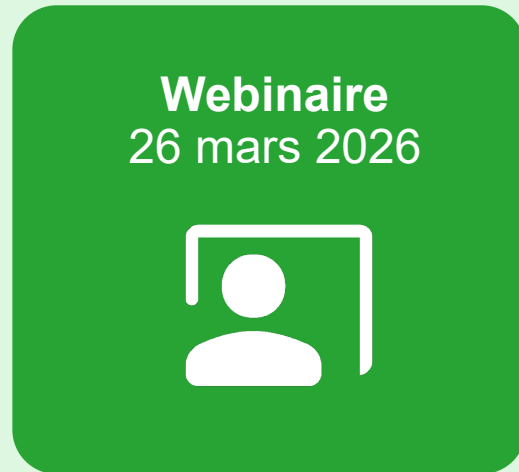
← Retour

Continuer →

Nouvelle déclaration en ligne

Et la suite ?

Présentation



Les personnes ayant participé au panel sont invitées à le suivre.

Il sera enregistré et mis à disposition sur notre site internet.

But

1. Présenter des maquettes de la future déclaration
2. Montrer comment leurs idées ont pris forme

Et la suite ?

Tests

**Test des maquettes
fonctionnelles**
Dès mi-mai 2026



Un panel de personnes
qui ont souhaité participer
à ces tests sera invité.

But

1. Tester en réel les maquettes de la future déclaration
2. Recueillir leurs impressions et ressentis

Et la suite ?

Bilan intermédiaire



Le **Go** sera donné si :

- les développements sont suffisamment avancés et
- sécurisés pour garantir une version fiable et
- nettement améliorée
- pour janvier 2027 (année fiscale 2026)

- Ergonomie simple et accessible
- Un pré-remplissage plus efficace qu'actuellement
- Un fonctionnement sans faille

But

Amener les personnes inscrites aux e-démarches à déclarer en ligne et "0 papier" au lieu de GeTax

Nouvelle déclaration en ligne

Et la suite ?

Lancement et communication

**Si go, campagne
de communication**
jusqu'en janvier 2027



But

1. Faire connaître les avantages de la solution en ligne
2. Augmenter le taux de retour "0 papier"
3. Accélérer le traitement des déclarations simples

Revue de jurisprudence

Corinne Brasey Schweizer
Directrice des affaires juridiques

PANORAMA FISCAL 2026

Fiscalité des personnes physiques

ATA/20/2025

du 9 janvier 2025

Charge de famille

- Faits ne résultant ni du jugement de divorce ni du fichier de l'OCPM
- Le jugement de divorce non modifié fait foi
- Pas de possibilité d'admettre une charge de famille si pension alimentaire prévue

ATA/125/2025

du 28 janvier 2025

Déduction ICC pour rente AVS (art. 40 LIPP)

- Aucune rente AVS versée, mentionnée pour 1.-
- Fardeau de la preuve de la réalisation des conditions pour bénéficier d'une rente AVS : au contribuable
- Pas de déduction en l'absence de droit au versement de la rente

ATA/371/2025

du 1^{er} avril 2025

Déduction ICC pour rente de la prévoyance professionnelle (art. 72 LIPP)

- Conditions :
 - › Existence d'un rapport de prévoyance au 31.12.1986
 - › Rente perçue avant le 01.01.2002
- Rente OMC ≠ rente AVS au sens de 40 LIPP

Fiscalité des personnes physiques

ATA/435/2025

du 15 avril 2025

Gel des avoirs bancaires

- Imposition de l'état de la fortune au 31.12
- Blocage non définitif n'ayant pas d'incidence sur la valeur nominale

TF 9C_156/2025

du 29 janvier 2026

Frais de garde d'enfant

- Les frais de camp de vacances pour enfant peuvent représenter des frais de garde déductibles
- Application du plafond légal (art. 33 al. 3 LIFD et 35 LIPP)

JTAPI/56/2026

du 19 janvier 2026

Demande de TOU

- Non-respect des obligations de procédure
- Retour à l'IS confirmé
- cf mention sur le formulaire de demande TOU

Fiscalité de l'immobilier

ATA/400/2025
du 8 avril 2025

Impôt immobilier complémentaire : notion de terrain complètement improductif (art. 76 al. 4 et 77 al. 1 LCP)

- Notion non limitée à celle de terrain durablement improductif en raison de sa nature
- Vise certains terrains à bâtir qui ne produisent aucun revenu ou rendement
- Ne doit pas être le résultat de la seule volonté de la société propriétaire

ATA/572/2025
du 20 mai 2025

Estimation d'un bien immobilier occupé en partie par le propriétaire et loué pour le reste (art. 50 LIPP)

- Immeuble considéré comme locatif dans son ensemble
- Inclusion de la valeur locative dans l'état locatif

JTAPI/1061/2025
du 6 octobre 2025

Questionnaire valeur locative : coefficient nuisances sonores

- Bien immobilier proche de l'aéroport
- Confirmation de l'application du cadastre cantonal officiel du bruit 2009

Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers

TF 9C_383/2023
du 20 février 2025

Détermination du gain imposable pour un immeuble reçu en donation

- Possibilité de demander la valeur fiscale 10 ans avant l'aliénation majorée de 30% pour les "autres immeubles" (art. 82 al. 5 LCP)
- Valable pour bien immobilier acquis par voie successorale ou par donation
- Modification de pratique AFC

TF 9C_109/2024
du 24 juin 2025

Emplois successifs au plan intercantonal

- Application de la méthode unitaire
 - Imposition de la substance latente revient intégralement au canton de domicile au moment de la dernière vente
 - Détermination du bénéfice global et du taux selon les prescriptions du canton de domicile au moment de la dernière vente
-

Fiscalité de l'entreprise

TF 9C_75/2024

du 25 février 2025
destiné à la publication

Créance compensatrice (art. 71 CP)

- Charge non justifiée par l'usage commercial
- Lien intrinsèque avec les dommages-intérêts
- Absence de déductibilité

TF 9C_491/2024

du 24 avril 2025

Amende fondée sur la LCart

- Caractère pénal ou similaire au droit pénal
 - Charge non justifiée par l'usage commercial
 - ≠ sanction visant à réduire le bénéfice réalisé illicitement
-

Droits de succession et droits d'enregistrement

ATA/1204/2025

du 28 octobre 2025

Rabais Casatax (art. 8A LDE)

- Rachat d'une part de copropriété à un ex-conjoint
- Calcul du rabais en fonction de la part nouvellement acquise

JTAPI/1215/2025

du 24 novembre 2025

Legs stipulé net de droits

- Soumission aux droits de succession du montant des droits pris en charge par la succession
 - Idem droits de donation pris en charge par le donateur
-

ATA/1004/2025

du 9 septembre 2025

Bordereaux d'exécution

- Absence de marge de manœuvre de l'autorité
- Contestation possible uniquement au motif que la décision n'est pas conforme aux considérants de l'arrêt de renvoi
- La prescription du droit de taxer cesse de courir avec la décision finale

MERCI!